

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 25.07.11

De Monsieur VANTHUYNE Guy, 1^{er} Adjoint au Maire
Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

I. Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Juin 2011

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2011 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents ou représentés.

II. Compte-Rendu des Commissions Municipales

a) Commission Marchés, Développement économique et liaison avec les commerçants :

Monsieur CRETTE, Adjoint et vice-président de la Commission, informe les membres du Conseil Municipal que le règlement du marché sera finalisé en septembre 2011.

b) Commission Finances :

Monsieur VANTHUYNE, premier Adjoint et vice-président de la Commission Finances, présente les comptes administratifs du Budget Principal et des budgets annexes arrêtés au 30/06/2011 :

COMPTE ADMINISTRATIFS 2011 (arrêté au 30/06/2011)

BUDGET COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Budgétisé	Réalisé au 30/06/2011
Recettes	2 355 260,00 €	816 907,68 €
Dépenses	2 355 260,00 €	1 070 856,70 €
Déficit prévisionnel de Fonctionnement		- 253 949,02 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Budgétisé	Réalisé au 30/06/2011
Recettes	1 958 099,03 €	512 161,85 €
Dépenses	1 958 099,03 €	734 462,53 €
Déficit prévisionnel d'Investissement		- 222 300,68 €

Sous réserve qu'il n'y ait pas d'opérations imprévues et du respect du cadre budgétaire 2011,

l'Appel à l'Emprunt est non nécessaire du fait :

- 1°) de la bonne tenue d'exécution des recettes
- 2°) du retard sur certaines opérations, notamment : PLU/POS, Théâtre, Salle Mairie à régler sur 2012

D'ici la fin de l'année 2011, estimations :

- * 555 862 € de dépenses d'inv. à venir
- * 257 534 € de recettes d'inv. à venir
- * 305 303 € de Trésorerie au 18/07/11 permettant, en plus des recettes d'investissement, de financer les dépenses d'investissement à venir.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Budgétisé	Réalisé au 30/06/2011
Recettes	317 000,16 €	207 354,16 €
Dépenses	317 000,16 €	67 899,24 €
Excédent prévisionnel de Fonctionnement		139 454,92 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Budgétisé	Réalisé au 30/06/2011
Recettes	1 001 055,76 €	710 533,85 €
Dépenses	1 001 055,76 €	130 508,00 €
Excédent prévisionnel d'Investissement		580 025,85 €

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Budgétisé	Réalisé au 30/06/2011
Recettes	43 489,36 €	7 627,81 €
Dépenses	43 489,36 €	36 810,81 €
Déficit prévisionnel de Fonctionnement		- 29 183,00 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Budgétisé	Réalisé au 30/06/2011
Recettes	49 865,00 €	49 815,00 €
Dépenses	49 865,00 €	- €
Excédent prévisionnel d'Investissement		49 815,00 €

BUDGET LOTISSEMENT LA CHENILLEE I

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Budgétisé	Réalisé au 30/06/2011
Recettes	95 612,83 €	- €
Dépenses	95 612,83 €	90 612,83 €
Déficit prévisionnel de Fonctionnement		- 90 612,83 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Budgétisé	Réalisé au 30/06/2011
Recettes	- €	- €
Dépenses	- €	- €
Ni Excédent, Ni déficit prévisionnel d'Investissement		- €

BUDGET LOTISSEMENT LA CHENILLEE II

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Budgétisé	Réalisé au 30/06/2011
Recettes	772 780,00 €	216 447,46 €
Dépenses	772 780,00 €	77 704,20 €
Excédent prévisionnel de Fonctionnement		138 743,26 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Budgétisé	Réalisé au 30/06/2011
Recettes	385 890,00 €	- €
Dépenses	385 890,00 €	- €
Ni Excédent, Ni déficit prévisionnel d'Investissement		- €

BUDGET SERVICE MUNICIPAL DU TOURISME

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Budgétisé	Réalisé au 30/06/2011
Recettes	176 418,49 €	15 713,02 €
Dépenses	176 418,49 €	54 168,52 €
Déficit prévisionnel de Fonctionnement		- 38 455,50 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Budgétisé	Réalisé au 30/06/2011
Recettes	- €	- €
Dépenses	- €	- €
Ni Excédent, Ni déficit prévisionnel d'Investissement		- €

Concernant le fonctionnement, Monsieur VANTHUYNE Guy précise qu'il manque environ 27 000 € de dépenses non enregistrées (refacturation commune dépenses 2010 et 2011)

III. Travaux de l'église d'Angles : point sur l'opération

Dans le cadre de la finalisation du diagnostic de l'Eglise, il a été demandé à l'architecte une étude sur la faisabilité d'un autre découpage faisant ressortir dans une tranche ferme uniquement les problèmes, énoncés notamment dans le dernier rapport de la commission de sécurité, liés à la mise aux normes des installations électriques, de l'éclairage de sécurité et de l'alarme incendie. Ces travaux urgents pourraient ainsi être réalisés dès 2012. Par la suite, deux tranches conditionnelles pourraient être lancées. La 1ère serait composée des travaux figurant dans la Tranche Ferme et Conditionnelle 1 initialement notifiés dans la récapitulation générale du 26 mai 2011 établie par l'architecte (TF +TC1) et la 2nd Tranche Conditionnelle reprendrait les travaux initialement référencés en TC2.

Ce phasage intervient dans le cadre d'une prise en considération des moyens financiers de la Commune d'Angles et de la responsabilité du Maire dans les ERP.

Une fois la faisabilité confirmée par les experts, la Commune d'Angles engagera l'architecte Jaunet, sous réserve de l'avis des élus, à établir un autre découpage et à modifier son diagnostic en conséquence.

Ainsi, en toute vraisemblance, en prenant en compte de la période des congés d'été du bureau d'études, et sous réserve de la faisabilité de ce nouveau découpage et de l'accord des élus, la présentation d'un diagnostic final et une visite des lieux portant appropriation de l'opération est concevable pour septembre 2011.

Le Conseil Municipal est informé des missions urgentes qui seront réalisées juste après la validation du diagnostic :

- AAPC Contrat d'Architecte du Patrimoine portant maîtrise d'oeuvre sur les missions PC/PRO/EXE/DCE/DET/AOR comprenant notamment le dépôt du permis de construire et autorisation de travaux et les dossiers de demandes de subvention auprès de la DRAC, Conseil Général, Sénateur...

IV. Théâtre d'Angles : point sur les subventions

Dans le cadre du Contrat Territorial Unique, la fiche action portant réhabilitation du théâtre d'Angles et des loges, complétée par la grille de développement durable, sera transmise au SYMPTAMM avant le 22 août 2011.

Après cette date, les dossiers seront envoyés à la Région qui fera part de sa décision concernant l'accord d'une subvention de 118 250 € fin décembre 2011.

Par ailleurs, la commune d'Angles travaille actuellement en collaboration avec l'architecte VALLEE, maître d'oeuvre de l'opération, sur le montage d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général. Ce dossier sera soumis à l'approbation des élus, au même titre que le diagnostic du théâtre d'Angles, courant octobre 2011. A cet effet, une réunion de présentation de projet et de concertation sera planifiée avec les usagers.

V. Projet d'aménagement de 2 pistes cyclables et équestres

Par délibération n° 27/06/11 – 12, le Conseil Municipal avait accepté à l'unanimité l'inscription de la fiche action n° 68 portant sur l'aménagement de deux pistes cyclables et équestres pour un montant estimé à **55 000 €**, dans le cadre du C.T.U., action transverse sous maîtrise d'ouvrage SYMPTAMM.

Or, depuis le 13/06/2011, les actions transverses ne sont plus possibles.

Par ailleurs, la prise en charge par la commune de l'aménagement de ces deux pistes cyclables ne figure pas dans le cadre budgétaire 2011. Les membres du Conseil Municipal reportent donc ce projet à l'examen du budget 2012.

L'aménagement des pistes cyclables pourrait être subventionné en partie par le Département.

Monsieur BOILEAU s'interroge sur une éventualité de subvention par le Marais Poitevin ; possibilité qui sera vérifiée dans les jours à venir.

VI. Personnel communal : projet de lancement de candidature pour un poste de chef d'atelier au service technique d'Angles – Audit

Afin d'optimiser l'encadrement des agents du service technique de la commune, une réflexion est menée sur le bien-fondé ou non de la création d'un poste de chef d'atelier.

Madame Le Maire propose de lancer un audit.

Monsieur VANTHUYNE Guy souhaite que cet audit soit étendu à l'ensemble des services communaux (service technique, service restaurant scolaire et milieu scolaire, service administratif, police municipale et service municipal du tourisme).

A la demande des agents du service technique une réunion de concertation avec les élus sera programmée en septembre 2011. Madame Le Maire précise que dès 2014, les entretiens professionnels seront obligatoires entre les agents et leurs supérieurs directs respectifs.

Les membres du Conseil, après délibération, acceptent à l'unanimité de lancer un appel d'offres concernant cet audit.

VII. Contentieux : nomination d'un avocat : D.M. crédits budget assainissement

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Nantes le 11 juillet 2011 sous le n°1106324-8, le Juge des référés a été sollicité par un administré d'Angles afin de désigner un expert qui aurait pour mission de, notamment, se rendre Impasse des Cigales à ANGLES afin de "décrire le réseau public d'assainissement mis en oeuvre et dire si celui-ci est conforme aux règles de l'art" et "au cas où ledit réseau serait conforme, préciser les modalités de raccordement de l'immeuble du propriétaire demandeur à celui-ci" avant, s'il y a lieu "de faire toute autre constatation nécessaire, d'entendre les observations de tous intéressés et d'annexer à son rapport tout document utile".

Pour faire reconnaître ses droits, la Commune d'ANGLES est contrainte d'engager un avocat pour assurer sa défense.

Un marché de prestations juridiques avec le cabinet ATLANTIC JURIS VENDEE ANJOU, définissant une mission de conseil et d'assistance juridique est proposé au vote du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **MANDATE** le cabinet ATLANTIC JURIS VENDEE ANJOU, avec pour Avocat soussigné, Maître Grégoire TERTRAIS, pour représenter la commune d'Angles et défendre ses intérêts dans le litige enregistré au n° 1106324-8 au Tribunal Administratif de Nantes qui l'oppose à un administré,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous documents s'y référant et notamment le marché de prestations juridiques.

VIII. Finances communales :

a) Tarifs restaurant scolaire 2011-2012

Sur exposé de Mr VANTHUYNE Guy, Vice-Président de la commission Finances et Budget, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2011, soit le 1^{er} septembre 2011 :

- une hausse sur le prix des repas servis au restaurant scolaire municipal

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal, la confection de 28 722 repas par le restaurant scolaire pour l'année scolaire 2010/2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Considérant que le prix de revient toutes charges de fonctionnement comprises d'un repas scolaire en 2010 est de 5.88 €,

- **FIXE** à compter du 1er septembre 2011, les tarifs comme suit :
 - Ticket bleu, enfants d'Angles, de La Jonchère et St-Benoist s/Mer : **2.30 €**
 - Ticket jaune, enfants des autres communes : **3.00 €**
 - Ticket vert, personnel municipal de tous les services : **3.50 €**
 - Ticket blanc, enseignants : **3.90 €**

	ticket bleu	ticket jaune	ticket blanc	ticket vert personnel municipal tous services	ticket rouge enseignants conventionnés
	Angles La Jonchère St Benoit	autres communes	enseignants		
<i>2010/2011</i>	2,20 €	2,80 €	3,70 €	3,30 €	2,60 €
<i>2011/2012</i>	2,30 €	3,00 €	3,90 €	3,50 €	Repas conventionnés supprimés par l'Etat
<i>augmentation</i>	0,10 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	

Prix de revient moyen 2010 :			
5,88 €	5,88 €	5,88 €	5,88 €
Participation communes			
ANGLES LA JONCHERE/ST BENOIST	ANGLES	ANGLES	ANGLES
3,68 €	3,08 €	2,18 €	2,58 €

Des participations vont être demandées aux autres communes à hauteur du nombre de repas consommés par les élèves résidant sur leurs territoires respectifs.

b) Tarifs restaurant municipal pour le Centre de Loisirs

Sur exposé de Mr VANTHUYNE Guy, Vice-Président de la commission Finances et Budget, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer à compter du 5 septembre 2011 :

- une hausse sur le prix des repas servis au restaurant municipal pour le Centre de Loisirs d'Angles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **FIXE** à compter du 5 septembre 2011, les tarifs comme suit :

- Repas enfants d'Angles, de La Jonchère et St-Benoist s/Mer :	2.30 €
- Repas enfants des autres communes :	3.30 €
- Repas adulte :	3.50 €

c) Tarifs du S.M.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix favorables et 2 abstentions :

- **VOTE** les tarifs suivants :

Billetterie Office de Tourisme d'Angles-la Jonchère			
Prestataire	Formule	Prix de vente	Commission (pour info)*
Tourisme Océan			10%
Futuroscope	Billet Adulte	36,00 €	
	Billet Enfant (5 à 13 ans)	27,00 €	
Yeu Continent			10% sur HT
Port : Fromentine	parking 1 jour	13,00 €	
PIMP			10%
Supp. Carte de pêche			
	Prix unique	1,00 €	
Dépôt-vente livre : jacques Maurit			
Article		Prix de vente	Marge
Ave Maria		15,00 €	4,45 €

d) Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) 2010

Le décret 83-367 du 2 mai 1983 dispose en son article 3 que le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs est fixé par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des conseillers municipaux.

Par circulaire du 29 juin 2011, Monsieur le Préfet propose d'augmenter de 1,0435 % l'IRL 2010 portant le montant unitaire de base à 2 186,40 €.

La Dotation Spéciale Instituteurs (D.S.I.) 2010 passe à 2 808 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément à l'article R.212-9 du Code de l'Education, à l'unanimité, est favorable à cette augmentation.

e) Assainissement : budget assainissement écritures d'ordre budgétaire avec reprise d'une subvention de 1998 ; D.M.

Dans le cadre de l'amortissement des subventions d'équipement, une subvention de 1998 d'un montant de 13 810.36 € doit être reprise.

A compter de l'exercice 2011, après déduction des amortissements antérieurs, 230 € supplémentaires seront amortis et comptabilisés au Budget Assainissement.

f) Vente d'un terrain à « La Chenillée »

Une proposition d'acquisition de terrain à « La Chenillée » a été faite par courrier en date du 4 juillet 2011, à la mairie.

L'offre notifiée, de 20 € H.T. le m2 pour une superficie de 500 à 600 m2, concerne la parcelle n° 101P, section ZC. Les frais notariés et de bornage restent à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** de céder la parcelle n° 101P, section ZC, à la Chenillée, pour une superficie comprise entre 500 et 600 m2, au prix de 20 € H.T. le m2 ; les frais notariés et de bornage restant à la charge de l'acquéreur.

g) Vente de 2 friteuses à une société de chasse

Par courrier du 9 juillet 2011, la société de chasse de Mareuil sur Lay (85320) propose d'acheter à la commune d'Angles 2 friteuses à gaz au prix unitaire de 150 €, soit un total de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, considérant que ces 2 friteuses ne sont plus utiles au fonctionnement des services

- **ACCEPTÉ** de céder 2 friteuses à gaz au prix unitaire de 150 €, soit un total de 300 € à la société de chasse « La Diane », siégeant à Mareuil sur Lay (85320).

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous documents s'y référant.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à percevoir par chèque bancaire la recette correspondante et à éditer le titre.

IX. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BOILEAU Jean-Claude présente au Conseil Municipal le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

La synthèse du compte-rendu technique explique que :

- Le réseau collecte les eaux usées provenant de 1 509 habitations ou immeubles
- Le réseau est composé de 20 km de collecteurs et 6 postes de refoulement
- La station du bourg – route de la Tranche a la capacité de traiter la pollution de 4 500 habitants. Elle est conforme aux prescriptions administratives.
- Le rejet de l'eau traitée se fait dans un fossé puis canal des Bourasses, puis marais de Moricq
- Les boues résiduelles d'épuration sont répendues sur sol agricole.

La station fonctionne en moyenne annuelle à 62% de sa capacité hydraulique. Malgré des pointes en juillet et août, il n'est pas observé de dépassements de la charge organique ; la moyenne est en augmentation. Le fonctionnement de la station est satisfaisant dans l'ensemble.

Les recettes d'exploitation résultant du prix du service de l'assainissement collectif ont progressé de + 7.83% pour la Collectivité et de 9.05% pour l'exploitant.

Données globales :

- Le nombre d'abonnés (1 509) a progressé : + 6.87%
- Le volume facturé (113 728 m3) a augmenté : + 3.31%

Prix du service de l'assainissement :

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé.

Au total, **un abonné domestique consommant 120 m3 payera 305.16 €** (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2011, toutes taxes comprises). Soit en moyenne **2.54 €/m3**, soit **+ 2.94 % par rapport à 2010**.

Sur ce montant 69 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement ; 18 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 13 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le rapport qui lui est soumis au titre de l'exercice 2010.

X. Organisation du transport scolaire : informations sur les modalités de tarification du service

Madame le Maire informe le Conseil que le Conseil Général de Vendée a modifié le règlement départemental sur l'organisation des transports scolaires afin d'instaurer la possibilité pour les organisateurs secondaires de percevoir auprès des usagers des frais de gestion. Ainsi, à titre d'organisateur secondaire, la Commune d'Angles, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011, peut solliciter en plus du tarif forfaitaire correspondant à la part famille (110 € en primaire ou 160 € en secondaire pour les ayants-droit) une contribution représentant au maximum 3% de ces forfaits, soit annuellement 3,30 € pour un primaire, 4,80 € pour un secondaire (le double pour les non ayants-droit).

Madame le Maire rappelle le principe de gratuité instauré au niveau du ramassage scolaire se définissant par le fait qu'aucun frais n'est supporté par les familles utilisant ce service.

Mr VANTHUYNE Guy précise que 84 élèves Anglois, 24 élèves de La Jonchère et 15 élèves de St Benoist utilisent le service Transport scolaire de la commune et qu'une réflexion doit être menée au niveau du financement du transport scolaire en concertation avec les communes concernées.

Aujourd'hui, le Budget Transport Scolaire est financé par les subventions du Conseil Général et une subvention du Budget Principal de la commune d'Angles d'environ 29 000 €.

XI. Communications diverses

a) Madame le Maire informe le conseil des manifestations prévues par la troupe théâtrale « La Tour d'Angles » :

- 30 ans de la troupe le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2011 (spectacles gratuits)
- Amathéas Folies les 11, 12 et 13 mai 2012 (thème nouvelle vague)

b) Mr VANTHUYNE Guy demande que les responsables des animations estivales (cirques, cascadeurs...) prennent en compte le calendrier des fêtes établi en novembre de chaque année. Cette année encore la finale du tournoi de tennis (déjà décalée pour cause de brocante), organisée par l'association « Angles Tennis Club », a été perturbée par les représentations des cascadeurs.

De même, il précise que les associations ayant réservé la salle d'exposition du champ de foire n'ont pas à souffrir de l'organisation parallèle d'une manifestation organisée au SMT.

c) Mr SUJEVIC Bruno rappelle enfin que le « Grand Prix d'Angles » se déroulera le mercredi 17 août 2011 en semi nocturne à l'Hippodrome des Sables d'Olonne.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures trente.
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.